

*PROCES VERBAL DE CLOTURE DE LA MISSION D'AUDIT COMPTABLE ET FINANCIER DES
COMPTES 2021 DU CENTRE AFRICAIN POUR LES APPLICATIONS DE LA METEOROLOGIE
AU DEVELOPPEMENT (ACMAD)*

Date : 16/09/2022

Lieu : Niamey, Bureau de l'ACMAD

Heure : 18 heures 31 mn

Présents à la séance : (Cf. liste de présence)

- ✚ Dr ANDRE KAMGA FOAMOUHOUE, Directeur Général, ACMAD ;
- ✚ ZEINABOU ALI, RAF/pi, ACMAD ;
- ✚ NAFISSA MOUSSA, Responsable Ressources Humaines, ACMAD ;
- ✚ TOSSA D. Lambert, Contrôleur financier, ACMAD ;
- ✚ ADOUKONOU B. Gilles, RAF/Clim SA, ACMAD ;
- ✚ DJIBO MOUKAILA, Logisticien ACMAD
- ✚ GBOZO Bienvenue, Sénior, SYG Conseil ;
- ✚ ALAPINI Albéric, Assistant Sénior, SYG Conseil ;
- ✚ ODOUMONHOU Expédit, Assistant Confirmé, SYG Conseil ;
- ✚ VIGNIKIN Géraldine, Assistante Confirmée, SYG Conseil.

Après une relecture des objectifs de la mission à savoir :

- ✚ Evaluer le système de contrôle interne, en vue de déterminer si des mesures satisfaisantes de contrôle sont utilisées pour prévenir, détecter, réduire ou éliminer des risques potentiels d'erreurs ;
- ✚ S'assurer que toutes les ressources ont été employées dans un souci d'économie et d'efficacité ;
- ✚ S'assurer que tous les dossiers, comptes et écritures nécessaires ont été tenus au titre des différentes opérations relatives au centre ;
- ✚ S'assurer que les comptes du centre ont été séparés sur la base de l'application systématique des normes comptables applicables et donnent une image fidèle de la situation financière du centre ainsi que des recettes reçues et des dépenses effectuées au cours de l'exercice clos à cette date ;
- ✚ S'assurer que la performance financière globale du centre est satisfaisante.

L'équipe du cabinet a présenté et expliqué, aux représentants de l'ACMAD, les conclusions de la mission.

Les constats issus de nos travaux se présentent comme suit :

▪ **Suivi des recommandations antérieures**

N°	RECOMMANDATIONS	NIVEAU DE MISE EN OEUVRE	REPOSES / COMMENTAIRES
1	S'assurer de l'existence des immobilisations financées expliquant le solde du compte de subventions d'investissement, à chaque date d'inventaire physique des biens durables.	Exécutée	
2	Identifier et corriger les incohérences relatives à la présentation des nouvelles subventions d'investissement reçues au titre de l'exercice.	Exécutée	
3	Instaurer un système de suivi rapproché des conversions en devises, lors des règlements et en fin d'exercice en vue de dégager les gains ou pertes de change	Partiellement exécutée	La difficulté d'obtenir des taux de conversion auxquels les pays ont fait les virements explique l'application partielle de la recommandation.
4	Traiter les différences de change de façon exhaustive et les enregistrer dans les comptes appropriés	Partiellement exécutée	La difficulté d'obtenir des taux de conversion auxquels les pays ont fait les virements explique l'application partielle de la recommandation.
5	Veiller à comptabiliser séparément les dettes relatives aux dépenses d'investissement et celles liées à l'exploitation dans les comptes de fournisseurs correspondants.	Partiellement exécutée	En cours d'exécution
6	Prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer la justification de toutes les opérations réalisées par l'ACMAD.	Exécutée	
7	Procéder périodiquement à l'analyse et la justification de solde des comptes fournisseurs.	Exécutée	
8	Clarifier la nature de la rémunération versée à chaque membre du personnel, il faut reclasser, le cas échéant, les Consultants bénéficiaires d'honoraires dans le compte « Fournisseur et dettes assimilés » et il faut éventuellement déclarer les honoraires versés à l'administration fiscale nigérienne.	Partiellement exécutée	Tous les consultants nigériens sont déclarés. Cependant, les consultants internationaux sont exonérés.
9	S'acquitter de manière régulière des cotisations à la CNSS et à la date prévue à cet effet. Provisionner la totalité du montant des pénalités de retard de paiement de cotisations	Exécutée	

N°	RECOMMANDATIONS	NIVEAU DE MISE EN OEUVRE	REPONSES / COMMENTAIRES
	à la CNSS.		
10	Instituer le règlement des loyers par chèque ou virement bancaire ; le paiement en espèces devant être une exception.	Exécutée	
11	Tenir une comptabilité de constatation des produits et créances, et non d'encaissement direct de trésorerie	Partiellement exécutée	C'est une insuffisance du personnel pour prendre en charge la comptabilité d'engagement.
12	Inscrire les valeurs des trois types du logiciel de façon distincte conformément aux dispositions du référentiel comptable SYSCOHADA.	Non exécutée	Le logiciel est amorti et dépassé.
13	Respecter l'obligation de prise des inventaires physiques à la fin de chaque exercice dont des biens immobilisés.	Exécutée	
14	Présenter le solde des comptes « 64XXXX » dans la rubrique « Impôts et taxes en compte », pour leurs montants. Déclarer les salaires et avantages alloués à ses employés locaux, conformément à l'Accord de Siège. Prélever et reverser réglementairement les retenues BIC sur ses achats de biens et services, etc.	Exécutée	
15	Déterminer, comptabiliser et ajuster les sommes dues aux salariés au titre des frais de scolarité des enfants et de leurs congés payés	Exécutée	
16	Mettre en place un système de gestion multi bailleurs des données comptables et financières en se dotant d'un logiciel approprié	Partiellement exécutée	La mise en place du module de consolidation de TOMPRO des états des différents projets est en cours.
17	Mettre en place un plan annuel de formation du personnel de l'ACMAD	Exécutée	
18	Faire les confirmations des comptes notamment des comptes bancaires en fin d'année de façon systématique	Non exécutée	En cours d'exécution
19	Faire un registre de suivi de consommation du carburant et un rapport mensuel de véhicule.	Partiellement exécutée	Nous prenons acte.

N°	RECOMMANDATIONS	NIVEAU DE MISE EN OEUVRE	REPONSES / COMMENTAIRES
20	Prendre des dispositions pour éviter d'écart entre le PV d'inventaire de caisse et le solde comptable.	Exécuté	
21	Circulariser (demander la confirmation externe) les tiers et partenaires financiers, particulièrement les banques à la fin de l'exercice surtout quand on sait qu'il existe, souvent, un décalage entre la clôture de l'exercice et la réalisation de l'audit	Non exécutée	En cours d'exécution
22	Rapprocher le fichier des immobilisations avec les soldes des comptes des immobilisations, identifier les éventuels écarts et les corriger.	Exécutée	
23	Utiliser les taux des amortissements retenus dans le manuel des procédures ; au cas où ces derniers ne reflètent pas les bons taux procéder à sa mise à jour.	Non exécutée	En cours d'exécution
24	Faire enregistrer les contrats de prestations, en cas d'exonérations faire porter le cachet « gratis ».	Non exécutée	ACMAD prend acte.
25	Mettre à jour les dossiers du personnel conformément aux dispositions du manuel des procédures.	Partiellement exécutée	Le manuel est en cours de révision.
26	Pour le besoin de conversion des créances en devise, utiliser les taux publiés par la BCEAO (Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest) qui est l'institut d'émission de référence du pays.	Exécutée	
27	Le résultat doit être affecté sur la base d'une décision d'un organe autre que la direction ; en l'espèce le conseil d'administration doit prendre une délibération pour affecter le résultat de chaque exercice une fois les comptes arrêtés.	Non exécutée	Non applicable à l'ACMAD
28	La mission étant terminée à défaut de la liquidation de l'avance, elle doit être déprécier.	Partiellement exécutée	En 2022, l'avance en question a été complètement liquidée.

■ **Recommandations issues de nos travaux**

N°	CONCLUSIONS	RECOMMANDATIONS	COMMENTAIRES DE L'ACMAD ET MESURES PROPOSEES	DELAIS
1	Des insuffisances ont été relevées dans le processus d'acquittement des chèques.	Exiger, au moins, lors de l'acquittement des copies de chèques, les éléments ci-après : <ul style="list-style-type: none"> ✚ Pour acquit le « Date » ; ✚ Nom & prénoms ; ✚ Référence de la pièce d'identité ; ✚ Signature ; ✚ Copie de la pièce d'identité ; ✚ Procuration éventuellement dans le cas où le réceptionnaire du chèque n'est pas celui dont le nom figure sur le chèque ou le représentant attitré de la structure bénéficiaire du chèque. 	Le bordereau de paiement prend en compte les différents éléments listés. Ce document contient toutes les informations nécessaires à l'acquittement.	
2	<i>BIA520062 Paiement station/vidange véhicule</i> : Paiement effectué au nom du propriétaire de la station ; chèque non acquittée au moment du règlement et paiement effectué sur la base d'une facture pro forma.	S'assurer de l'exhaustivité des éléments constituant la liasse des pièces justificatives des dépenses	ACMAD prend acte.	
3	Le tableau reconstituant les reprises des subventions d'investissement en fin de période ne fait pas la distinction des investissements acquis par source de financement.	Préciser dans le tableau de détermination du solde de subvention d'investissement à fin période la source du financement correspondant à chaque immobilisation.	ACMAD prend acte.	
4	L'inventaire effectué par l'ACMAD au 31/12/2021 n'a pris en compte certaines informations sur les immobilisations. Il s'agit de la codification, de la valeur d'acquisition et de l'année d'acquisition des immobilisations. Ces colonnes bien inscrites sur le tableau du PV d'inventaire n'ont été renseignées.	Prendre en compte, au cours de l'inventaire, toutes les informations telles que les codifications, les valeurs et les dates d'acquisition dans le procès-verbal d'inventaire.	ACMAD prend acte.	
5	Du rapprochement des données d'inventaire aux données comptables, il ressort que deux (02) des matériels roulants inventoriés ayant pour	Procéder à la régularisation.	Il s'agit des équipements déjà amortis qui ont été pris en compte dans	

N°	CONCLUSIONS	RECOMMANDATIONS	COMMENTAIRES DE L'ACMAD ET MESURES PROPOSEES	DELAIS
	<p>source de financement ACMAD n'ont pas été pris en compte dans le tableau des amortissements. Ils n'ont pas été évalués afin que leur valeur soit incluse dans l'actif immobilisé de l'ACMAD. Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - GRAND BUS 190I2 ; - LAND CRUISER TOYOTA 19CMR. <p>Par ailleurs, certains matériels de bureau et informatiques inventoriés, provenant de différentes sources de financement entre autres des dons, des immobilisations issues d'anciens projets et des immobilisations acquises sur fonds ACMAD, n'ont pas pu être évalués. Les dates d'acquisition non plus n'ont pas été renseignées.</p>		l'inventaire physique.	
6	Les stocks ne sont pas valorisés dans le patrimoine de l'ACMAD. En effet, au 31 décembre 2021, des stocks de ticket-valeurs, d'un montant de XOF 200.000 ont fait objet d'inventaire mais n'ont pas été valorisés pour être pris en compte dans les états financiers.	Prendre en compte la valeur de tous les stocks valorisés en fin d'exercice dans les états financiers.	La comptabilité de l'ACMAD n'a pas l'habitude de valoriser les stocks au 31 décembre de l'année. Les fournitures achetées sont comptabilisées totalement en achat.	
7	L'ACMAD tient des fiches pour le suivi des sorties des ticket-valeurs en lieu et place d'un registre de suivi des ticket-valeurs (registre carburant) comme mentionné dans le manuel de procédures à la page 60.	Tenir un registre carburant conformément aux dispositions du manuel de procédures	ACMAD prend acte.	
8	L'ACMAD ne dispose pas d'un registre des immobilisations comme stipulé dans le manuel des procédures à la page 144.	Tenir le registre des immobilisations conformément aux dispositions du manuel des procédures	ACMAD prend acte.	
9	Des achats stockés de ticket-valeurs sont comptabilisés dans le compte 605 Autres achats au lieu du compte 604 Achat stockés. Cela a été remarqué entre autres au niveau des pièces ACHAT0025, ACHAT0207,	Comptabiliser les achats stockés de ticket-valeurs dans le compte approprié.	La comptabilité de l'ACMAD n'a pas l'habitude de valoriser les stocks au 31 décembre de l'année. Les fournitures achetées sont comptabilisées totalement en achat. Nous prenons	

N°	CONCLUSIONS	RECOMMANDATIONS	COMMENTAIRES DE L'ACMAD ET MESURES PROPOSEES	DELAIS
			acte.	
10	<p>A la page 55 du manuel de procédures, il est stipulé : « <i>Sur la base du dossier du personnel, le responsable RH devra tenir un registre légal intitulé « registre de l'employeur » afin de répondre aux exigences des vérificateurs. Ce registre devra permettre de donner une situation exacte de l'effectif du personnel de l'ACMAD et des Projets et devra comporter les mentions suivantes : le numéro d'ordre, le nom et prénom (s), la date d'entrée, l'adresse du travailleur, la date et le lieu de naissance, la filiation, le sexe, la date d'embauche, la date de sortie, le motif de la sortie, la situation de famille, la situation du conjoint, le nombre d'enfants à charge et l'adresse de la personne à prévenir en cas d'accident</i> ».</p> <p>Nous avons constaté que ce registre n'est pas tenu par la responsable RH.</p>	Tenir le registre de l'employeur conformément aux dispositions du manuel des procédures	Le registre n'est pas tenu mais les tableaux de bord contenant toutes ces informations sont tenus.	
11	Les postes de tous les Chefs Département ne sont pas pourvus. En effet, ces postes sont occupés par des intérimaires désignés par la Direction Générale. L'ACMAD n'a plus publié un avis de vacance de poste afin de recruter de manière réglementaire un personnel pour occuper ces postes.	Procéder au recrutement conformément aux dispositions du statut du personnel	Ces postes seront progressivement pourvus en fonction des améliorations des contributions des états.	
12	L'actuel Chargé des Ressources Humaines (C/RH), Madame NAFISSA MOUSSA avait été recrutée en tant qu'assistante de direction. Elle a ensuite, par la décision N° 088bis/2007/DG/ACMAD/ du 1 ^{er} Aout 2007 été désignée par la Direction Générale pour prendre en charge la gestion des ressources humaines de l'ACMAD. Cette décision n'a pas engendré la revue de son contrat afin d'y consigner le changement de poste au sein de l'ACMAD.	Elaborer et faire signer un contrat au CRH	ACMAD prend acte.	
13	Contrairement aux dispositions de l'article 15 du Statut du personnel et	Procéder à l'évaluation des performances de	ACMAD prend acte.	

N°	CONCLUSIONS	RECOMMANDATIONS	COMMENTAIRES DE L'ACMAD ET MESURES PROPOSEES	DELAIS
	du manuel de procédures, l'évaluation des performances de certains membres du personnel n'est pas faite à la fin de chaque année civile.	tout le personnel conformément aux dispositions des textes réglementaires de l'ACMAD	Ce travail demande en quelque sorte un renforcement au niveau du personnel qui puisse assurer cette tâche.	
14	L'analyse des dossiers du Personnel a révélé l'absence de certaines pièces constitutives conformément aux dispositions du manuel des procédures en vigueur. Par ailleurs, certains résultats des évaluations du personnel et décisions d'avancement du personnel ne sont pas classés dans les dossiers du personnel.	Conformément aux dispositions du manuel de procédures, effectuer la mise à jour du dossier du personnel	ACMAD prend acte.	
15	Le paramétrage du logiciel comptable utilisé par l'ACMAD ne permet pas de faire une consolidation automatique des données de synthèse. Cette consolidation au cours de l'exercice sous revue a été faite de façon manuelle.	Paramétrer le logiciel de manière à faire la consolidation automatique des données de synthèse.	ACMAD prend acte.	
16	L'organisation comptable au sein de l'ACMAD est faite de manière qu'au cours de la période sous revue, la comptabilité de certains projets a été tenue de façon distincte de celle de l'ACMAD. En effet, pour les besoins de recoupement des données, nous n'avons pas pu obtenir les données de l'ACMAD en dehors de celles des projets suscités.	Procéder à la séparation de la comptabilité de l'ACMAD avec celles des autres projets avant la consolidation des données.	ACMAD prend acte.	
17	L'ACMAD a procédé à l'amortissement des immobilisations acquises sur financement des bailleurs sans attendre le transfert de propriété.	Procéder à l'amortissement des biens acquis sur les fonds des bailleurs dans le cas de la mise à disposition desdits après le transfert de propriété	Le bien a été amorti en vertu du principe de prééminence de la réalité économique sur l'apparence juridique.	

La mission a pris le temps d'écouter les éléments de réponse et d'appréciation des Responsables du Centre et s'engage à en tenir compte dans le rapport provisoire qui sera rédigé à cet effet.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a pris fin à 20 heures 15 minutes sur les mots de remerciement du Directeur Général.

Fait à Niamey, le 16 Septembre 2022

Ont signé :

Représentant de l'ACMAD

Représentant du cabinet SYG CONSEIL

Dr André KAMGA FOAMOUHOUE

GBOZO Bienvenue